

SALLE LOISIRS ET CULTURE TARIFS 2022 (HORS-TAXES)

Tarifs hiver – du 1^{er} janvier au 30 avril 2022 et du 15 octobre au 31 décembre 2022

2022	Petite salle	Grande salle	Les deux salles
Associations Beaumont	102 €	252 €	353 €
Particuliers & restaurateurs Beaumont	123 €	286 €	390 €
Hors Beaumont	184 €	385 €	537 €

Forfait cuisine en sus :

- Associations Beaumont : 50 euros HT
- Particuliers et restaurateurs Beaumont : 100 euros HT
- Hors Beaumont : 150 euros HT

Tarifs été – du 1^{er} mai au 14 octobre 2022

2022	Petite salle	Grande salle	Les deux salles
Associations Beaumont	75 €	187 €	281 €
Particuliers & restaurateurs Beaumont	98 €	220 €	315 €
Hors Beaumont	159 €	317 €	472 €

Forfait cuisine en sus :

- Associations Beaumont : 50 euros HT
- Particuliers et restaurateurs Beaumont : 100 euros HT
- Hors Beaumont : 150 euros HT

TVA : Le taux de tva est celui en vigueur à la date de la location

Ménage : 25 euros HT/heure en semaine, 27 euros HT/heure le week-end

Location sur plusieurs jours : 50% de remise sur la 2^{ème} journée et sur les suivantes

Salle communale 2022 (30, rue de la Gare)

	<i>Tarifs 2021</i>	Tarifs 2022
Gratuité pour les réunions d'associations communales, les administrations et services publics Mise à disposition de la petite salle Loisirs et Culture, dans les mêmes conditions, si la salle communale est prise		
Tarif été - entre le 1 ^{er} mai et le 14 octobre		
Tarifs autres demandes	33 €	33 €
Tarif hiver - entre le 1 ^{er} janvier et le 30 avril et entre le 15 octobre et le 31 décembre		
Tarifs autres demandes	50 €	50 €

CIMETIÈRE
TARIFS 2022

	<i>2022</i>
Concession trentenaire	<i>600 €</i>
Concession quinquennale	<i>200 €</i>
Case columbarium	<i>600 € + concession</i>
Mini caveau	<i>600 € + concession</i>
Plaque nominative jardin du souvenir (15 ans)	<i>50 €</i>

SERVICE ASSAINISSEMENT

TARIFS 2022

Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} janvier 2022

	2022
Participation par logement	3 000 €
Bâtiments autre que logements	3000 € + 10 €/m ² (max 8 000 €)

Prime fixe et consommation part communale (réseaux) à compter du 1^{er} janvier 2022

	2022
Surtaxe	0,71 €/m ³ HT
Prime fixe	19,50 € HT